RAPPORT
Sur le PRIX et sur la QUALITÉ
Du SERVICE PUBLIC de l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

EXERCICE 2021

Diffusion :

Communes membres :

- ✓ Brion-Près-Thouet,
- ✓ Coulonges-Thouarsais,
- ✓ Glénay,
- ✓ Loretz-d'Argenton,
- ✓ Louzy,
- ✓ Luché-Thouarsais,
- ✓ Luzay,
- ✓ Marnes,
- ✓ Pas-de-Jeu,
- ✓ Pierrefitte,
- ✓ Plaine-et-Vallées,
- ✓ Saint-Cyr-La-Lande,
- ✓ Sainte-Gemme,
- ✓ Saint-Généroux,
- ✓ Saint-Jacques-de-Thouars,
- ✓ Saint-Jean-de-Thouars,
- ✓ Saint-Léger-de-Montbrun,
- ✓ Saint-Martin-de-Mâcon,
- ✓ Saint-Martin-de-Sanzay,
- ✓ Saint-Varent,
- ✓ Sainte-Verge,
- ✓ Thouars,
- ✓ Tourtenay,
- ✓ Val-en-Vignes.

Administrations :

- ✓ Préfecture des Deux-Sèvres
- ✓ Sous-Préfecture de Bressuire
- ✓ Agence de l'Eau
- ✓ Conseil Départemental

Communauté de Communes du Thouarsais :

- ✓ Président : M. Bernard PAINEAU
- ✓ Vice-Président délégué à l'assainissement : M. Michel DORET
- ✓ Directeur Général des Services : M. Guillaume ROMAIN
- ✓ Responsable Service Assainissement : M. Grégoire LA FONTAINE
- ✓ Responsable Service finances/comptabilité : Mme Marie-Laure BÉCHERIE

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

SOMMAIRE

Glossaire 3
1 – PRÉAMBULE 3
1.1. Liste des Communes 3
1.2. Caractéristiques administratives et financières du service 4
1.3. Missions du service 4
1.3.1. Compétences exercées en 2021 4
2 – INDICATEURS TECHNIQUES 5
2.1. Nombre d'assainissements non collectif *(DC 306)* 5
2.2.1. Contrôles lors des projets, des travaux et des ventes 6
2.2.2. Évolution quantitative des contrôles depuis la création du S.P.A.N.C. 7
2.3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif *(D302)* 8
3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE 9
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif 9
3.1.1. Diagnostic des installations ANC 9
4 – INDICATEURS FINANCIERS 12
4.1. Le montant des redevances 12
4.2. Le montant des prestations 12
4.3. Le bilan budgétaire 2021 12
4.3.1. Résultats 2021 12
4.3.2. Détails de la section d'investissement 2021 12
4.3.3. Détails de la section de fonctionnement 2021 13
4.4. Projets pour 2022 14

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

Glossaire

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
ANC : Assainissement Non Collectif
AC : Assainissement Collectif

1 – PRÉAMBULE

1.1. Liste des Communes

En 2020, le SPANC de la Communauté de Communes du Thouarsais assure la compétence pour 24 communes.

- Brion-Près-Thouet,
- Coulonges-Thouarsais,
- Glénay,
- Loretz-d'Argenton
- Louzy,
- Luché-Thouarsais,
- Luzay,
- Marnes,
- Pas-de-Jeu,
- Pierrefitte,
- Plaine-et-Vallées
- Saint-Cyr-La-Lande,
- Sainte-Gemme,
- Saint-Généroux,
- Saint-Jacques-de-Thouars,
- Saint-Jean-de-Thouars,
- Saint-Léger-de-Montbrun,
- Saint-Martin-de-Mâcon,
- Saint-Martin-de-Sanzay,
- Saint-Varent,
- Sainte-Verge,
- Thouars,
- Tourtenay,
- Val-en-Vignes.

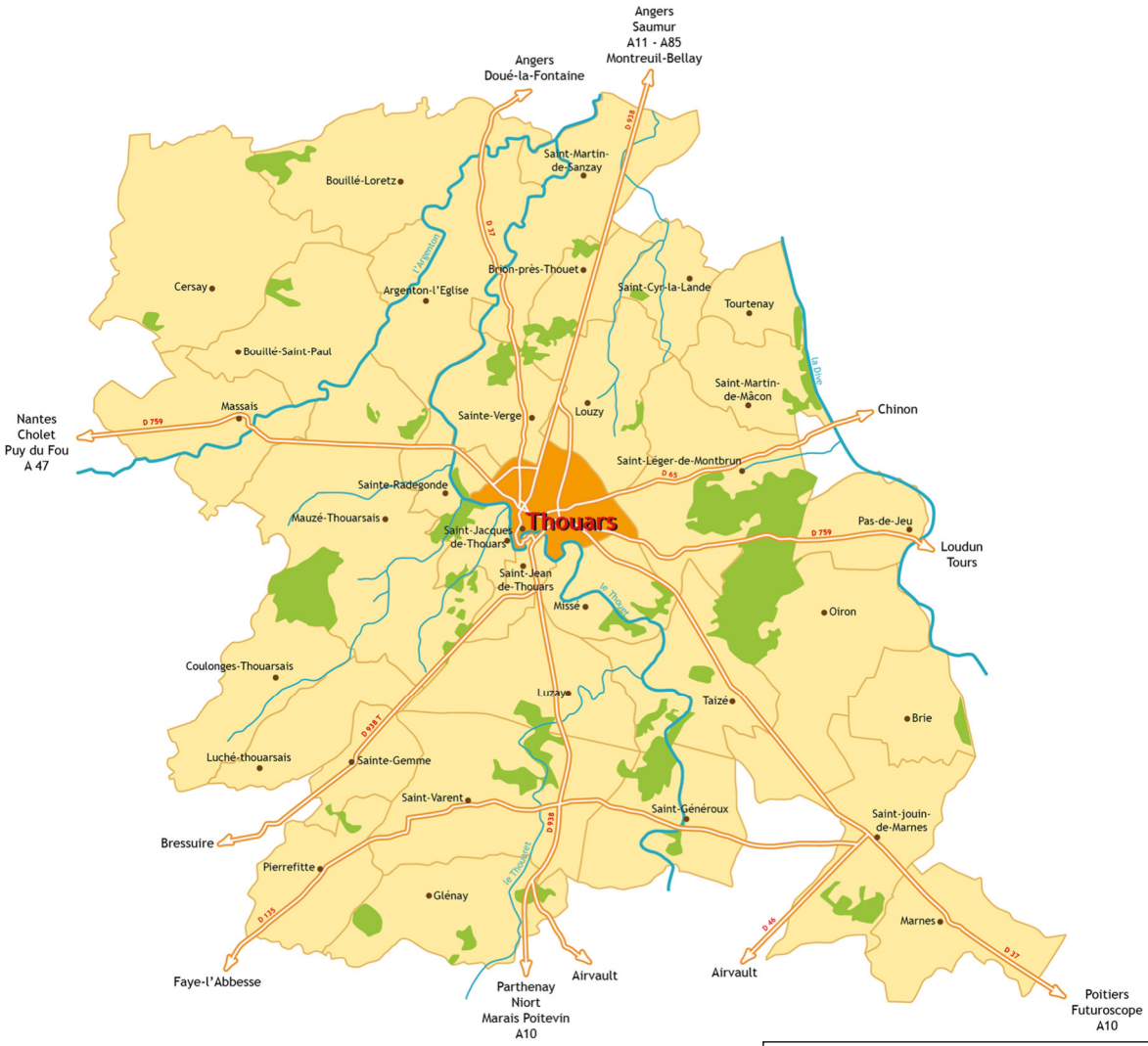

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

1.2. Caractéristiques administratives et financières du service

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) est un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) créé au sein de la Communauté de Communes du Thouarsais depuis 2005.

Il est géré en régie directe par 2,3 équivalents temps plein (2 techniciens et 0,3 secrétaire).

Il est soumis à l'instruction comptable M 49, ce qui implique les conséquences suivantes :

- son financement est assuré par les usagers, il donne lieu à des redevances qui ne peuvent être mises à la charge que des usagers.
- son budget est autonome. Il doit s'équilibrer en recettes et en dépenses. Il peut être assujetti ou non à la TVA, le choix est laissé à la Collectivité. En l'occurrence, pour la Communauté de Communes du Thouarsais, il est assujetti à la TVA.
- le produit des redevances est affecté exclusivement au financement des charges du service.
- les redevances doivent trouver leur contrepartie directe dans les prestations fournies par le service, ce qui implique également qu'elles ne peuvent être recouvrées qu'à compter de la mise en place effective de ce service pour l'usager.
- la tarification doit respecter le principe d'égalité des usagers devant le service.

1.3. Missions du service

1.3.1. Compétences exercées en 2021

- Contrôle de conception et de bonne exécution des projets d'assainissement non collectif
- Diagnostic obligatoire de l'assainissement non collectif existant dans le cadre de ventes de biens immobiliers (notaires, agents immobiliers…)
- Contrôles de conformité lors de plaintes, de cas d'insalubrité ou de pollution constatée
- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations existantes
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes
- Gestion des dossiers de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Thouarsais, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

2 – INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. Nombre d'assainissements non collectif *(DC 306)*

On dénombre pour l'année 2021, **6 670 dispositifs soit 12 918 habitants** relevant de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Nom de la commune	Population totale (INSEE)	100% ANC	Nombre de dispositifs	Population desservie par le SPANC
Brion-près-Thouet	751	Non	16	32
Coulonges-Thouarsais	436	Non	145	273
Glénay	585	Oui	310	585
Loretz-d'Argenton	2656	Non	767	1357
Louzy	1361	Non	105	247
Luché-Thouarsais	530	Non	236	570
Luzay	656	Oui	312	656
Marnes	247	Non	28	35
Pas-de-Jeu	375	Non	31	55
Pierrefitte	338	Oui	189	338
Plaine-et-Vallées	2437	Non	462	841
Saint-Cyr-la-Lande	370	Oui	186	370
Saint-Généroux	361	Oui	192	361
Saint-Jacques-de-Thouars	445	Non	59	116
Saint-Jean-de-Thouars	1408	Non	161	344
Saint-Léger-de-Montbrun	1285	Non	277	657
Saint-Martin-de-Mâcon	298	Non	89	159
Saint-Martin-de-Sanzay	1108	Non	456	965
Saint-Varent	2450	Non	519	1029
Sainte-Gemme	404	Oui	192	404
Sainte-Verge	1407	Non	105	211
Thouars	14230	Non	970	1671
Tourtenay	130	Oui	97	130
Val en Vignes	2154	Non	766	1511
	36422		**6670**	**12918**

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

2.2. Prestations et contrôles réalisés et / ou facturés en 2021

2.2.1. Contrôles lors des projets, des travaux et des ventes

Le tableau suivant, détaille le nombre de contrôles par catégories et par communes.

NOMBRE DE DOSSIERS DU SPANC COMPTABILISÉS EN 2021

	Contrôle de conception		Dossiers pour vérification ANC sans contrôle de conception		Gestion des dossiers de subventions				Contrôle de bonne exécution des travaux			Conformité notaire	Contrôle de bon fonctionnement ANC (ne comprenant pas les diag réalisés pour les ventes)
					AELB		CCT			Réhabilitation			
	PC	Réhab	PC/ DP	CU	Dde de subv (notifiée-en attente de versement)	Dde de subv (attribuée)	Dde de subv (engagée)	Dde de subv (attribuée)	PC/DP Payant 168,30 € TTC	Payant 168,30 € TTC	Facturation gestion subvention 60 € TTC		
BRION-PRÈS-THOUET													8
COULONGES-THOUARSAIS									1			3	
GLENAY				2			1					6	2
LORETZ-D'ARGENTON	1	8		6				1		2	1	26	74
LOUZY		3						3	1		3	3	7
LUCHÉ-THOUARSAIS	1			3				1			1	1	98
LUZAY		2		1			2		1			3	24
MARNES		1										1	2
PAS DE JEU				1									10
PIERREFITTE		1		1		1		1		1	1	3	
PLAINE-ET-VALLÉES		7					1	4	1		5	19	28
SAINT CYR LA LANDE		1		1								3	31
SAINTE-GEMME	1	2		3		3				5		9	14
SAINT GÉNÉROUX		4	1					2			3	2	9
SAINT JACQUES DE THOUARS													
SAINT JEAN DE THOUARS				2			1	1			1	8	12
SAINT LÉGER DE MONTBRUN		6				1	1	1		2	1	11	17
SAINT MARTIN DE MÂCON	1	2				1			1	1		5	21
SAINT MARTIN DE SANZAY		7		6		1	2	2		3	1	15	114
SAINT-VARENT	3	3		3	1	1	1	3	1	1	2	16	1
SAINTE VERGE		1					1				1	2	2
THOUARS	4	13		7	1	2	1	7		4	7	35	44
TOURTENAY		1						1		1	1	2	14
VAL-EN-VIGNES	1	6		5		1	1	2	1	2	2	31	51
Sous-total	**12**	**68**	**1**	**41**	**2**	**11**	**12**	**29**	**7**	**22**	**30**	**204**	**583**
					13		**41**		**7**	**52**			
Total	**80**		**42**		**54**				**59**			**204**	**583**

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

2.2.2. Évolution quantitative des contrôles depuis la création du S.P.A.N.C.

Le nombre de contrôles du SPANC en 2021 a augmenté par rapport à 2020.

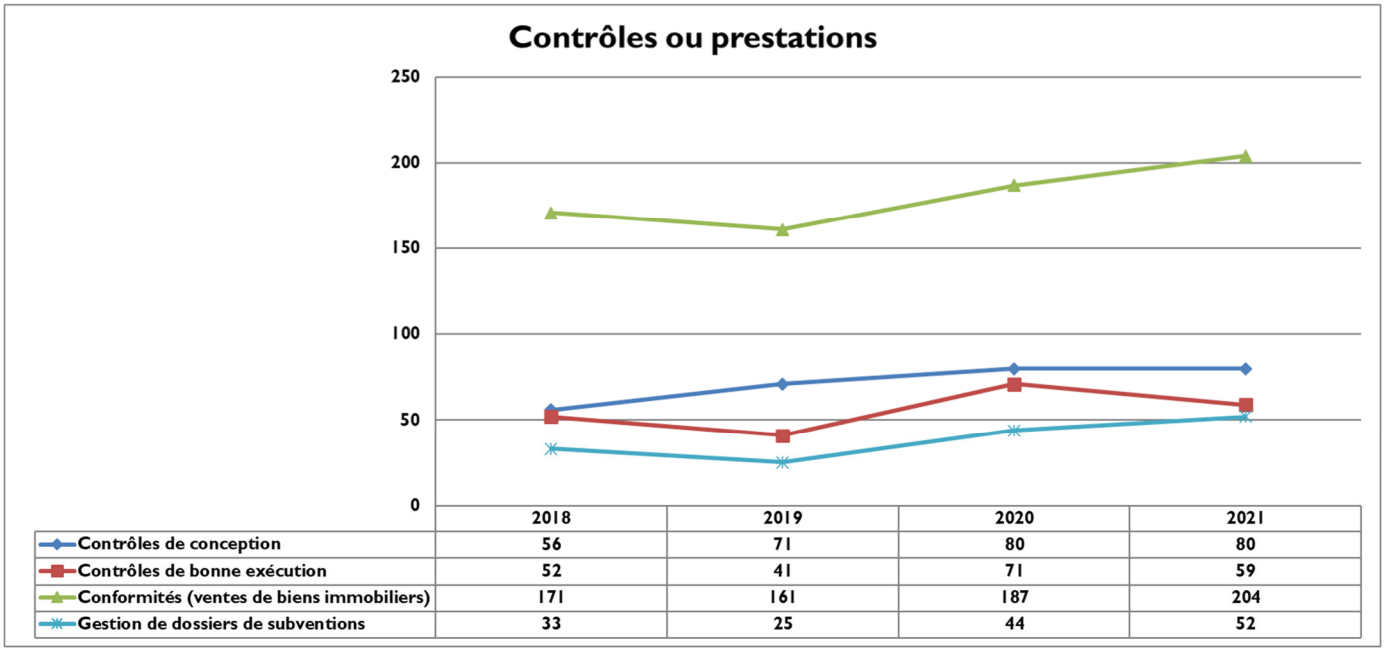

	2018	2019	2020	2021
Contrôles de conception	56	71	80	80
Contrôles de bonne exécution	52	41	71	59
Conformités (ventes de biens immobiliers)	171	161	187	204
Gestion de dossiers de subventions	33	25	44	52

2.2.3. Évolution des contrôles périodiques de bon fonctionnement

Le contrôle périodique (appelé également contrôle de bon fonctionnement) n'est pas éligible à des subventions. Les contrôles sont facturés en une seule fois. (tarif inchangé, hors TVA, depuis la création du SPANC). La périodicité des contrôles est de 8 ans (périodicité validée par le Conseil Communautaire du 6 Janvier 2015). Ceux-ci sont effectués par un technicien en interne.

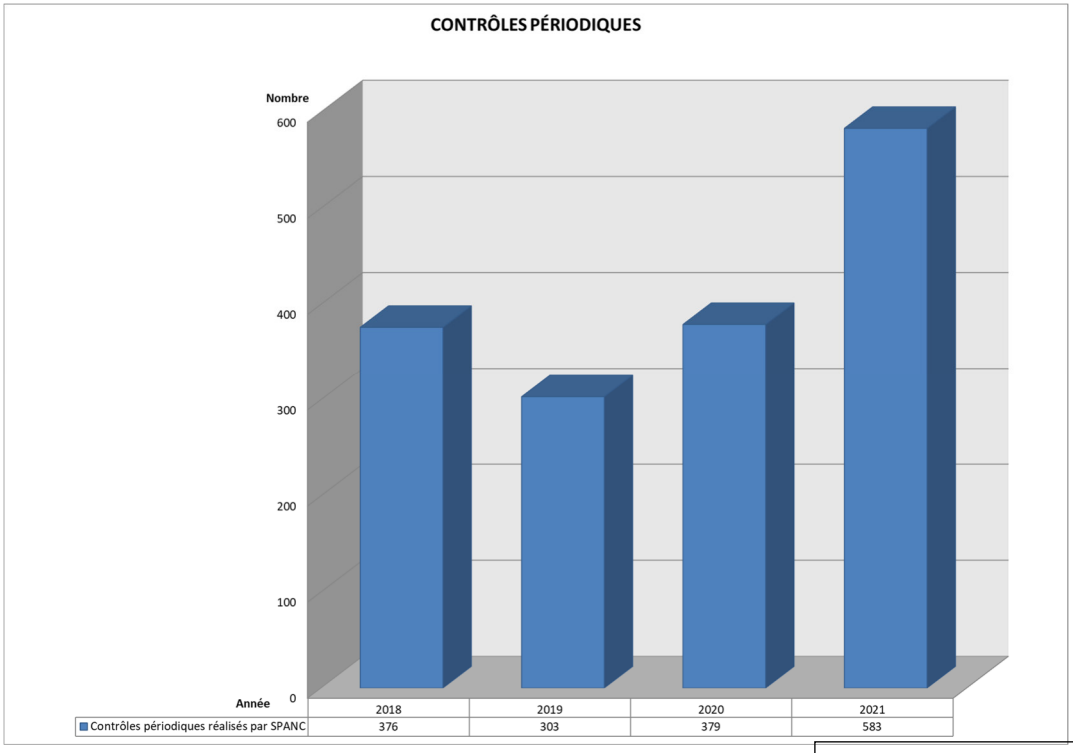

Année	2018	2019	2020	2021
Contrôles périodiques réalisés par SPANC	376	303	379	583

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

2.3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif *(D302)*

Cet indice indique la progression de mise en place du service public d'assainissement non collectif :

⇨ égal à 100 : toutes les compétences obligatoires sont réalisées,

⇨ compris entre 100 et 140 : certaines compétences facultatives ont été prises.

Calcul de cet indice :

A - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en oeuvre du service public d'assainissement non collectif	**OUI**		**NON**	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	X	20 pts		0 pts
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	X	20 pts		0 pts
Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	X	30 pts		0 pts
Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	X	30 pts		0 pts

Total A :	**100 pts**

Si le total de A = 100, le tableau B est pris en compte.

B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	**OUI**		**NON**	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations		10 pts	X	0 pts
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations		20 pts	X	0 pts
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange		10 pts	X	10 pts

Total B :	**10 pts**
Total A + B :	**110 pts**

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour le S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes du Thouarsais est de **110 points** en 2021.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

3 – INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de **dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif**. Exprimé en pourcentage, il est égal au **rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes, ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée, et le nombre total d'installations contrôlées**.

La conformité est délivrée soit lors du contrôle de bonne exécution des travaux d'assainissement autonome, soit lors du diagnostic des systèmes.

De plus, le S.P.A.N.C. gère les installations ANC en zonage ANC mais aussi en zonage AC pour des bâtiments non desservis par un réseau collectif. Il faut donc aussi comptabiliser les systèmes ANC en zonage assainissement collectif mais non desservis par un réseau.

Les tableaux ci-après distinguent donc les installations ANC en zonage AC mais sans réseau et sans programmation de travaux AC et celles en zonage ANC. **Le taux de conformité stricto sensu ne concerne que les habitations en zonage ANC.**
Il est à noter que les chiffres ci-dessous ne comptabilisent pas les systèmes ANC des secteurs ayant des programmations de travaux en assainissement collectif.

3.1.1. Diagnostic des installations ANC

Les diagnostics réalisés par les bureaux d'études NCA, PAPERI, Audit Environnement et par le S.P.A.N.C. utilisent deux classifications différentes.

Avant le 1er juillet 2012, la grille utilisée était celle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avec 4 catégories :

- « Non Acceptable » (NA),
- « Acceptable médiocre », (Am)
- « Acceptable passable » (Ap)
- « Bon Fonctionnement » (BF).

À partir du 1er juillet 2012, date réglementaire à partir de laquelle la nouvelle classification nationale parue dans l'arrêté du 27 avril 2012 est utilisée, la classification comprend 5 catégories, plus une ajoutée par le SPANC :

- « Non respect de l'article L. 1331-1-1 du Code de la Santé Publique » (NR du CSP),
- « Installation non conforme [Article 4 cas a)] » (ANC NC cas a)),
- « Installation non conforme [Article 4 cas b)] » (ANC NC cas b)),
- « Installation non conforme [Article 4 cas c)] » (ANC NC cas c)),
- « Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure » (défauts entretien ou usure), et
- « Installation ne présentant aucun des problèmes décrits par l'arrêté du 27 avril 2012 » (ANC sans problème) (catégorie créée par le SPANC).

Une correspondance entre les termes de l'ancienne classification et de la nouvelle a pu être trouvée :

- NA = ANC NC cas a) ou b)
- Am = ANC NC cas c)
- Ap = défauts entretien ou usure
- BF = ANC sans problème.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

Le terme « Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du Code de la Santé Publique » de la nouvelle classification n'a pas d'équivalence dans l'ancienne, ou bien parfois était utilisé le terme « Non Acceptable ».

Le tableau ci-après prend en compte les résultats des contrôles périodiques, notaires et contrôles de travaux.

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.

La définition de la conformité retenue pour le calcul est celle définie dans l'arrêté du 2 décembre 2013.

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part, le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement
- D'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service

5 264 systèmes ont été recensés lors des diagnostics et/ou contrôlés lors de travaux.
1 709 ont été considérés conformes et **2 504** ont été jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.
Le taux de conformité stricto sensu est de 80,03 %.

Nota : la conformité définie dans l'arrêté du 2 décembre 2013 **est celle retenue pour cet indicateur** : elle diffère de celle définie dans l'arrêté du 27 avril 2012, puisqu'elle englobe les installations conformes et elles ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement.
Auparavant, cet indicateur aurait été de 32,47 % car seul les systèmes conformes étaient pris en compte.

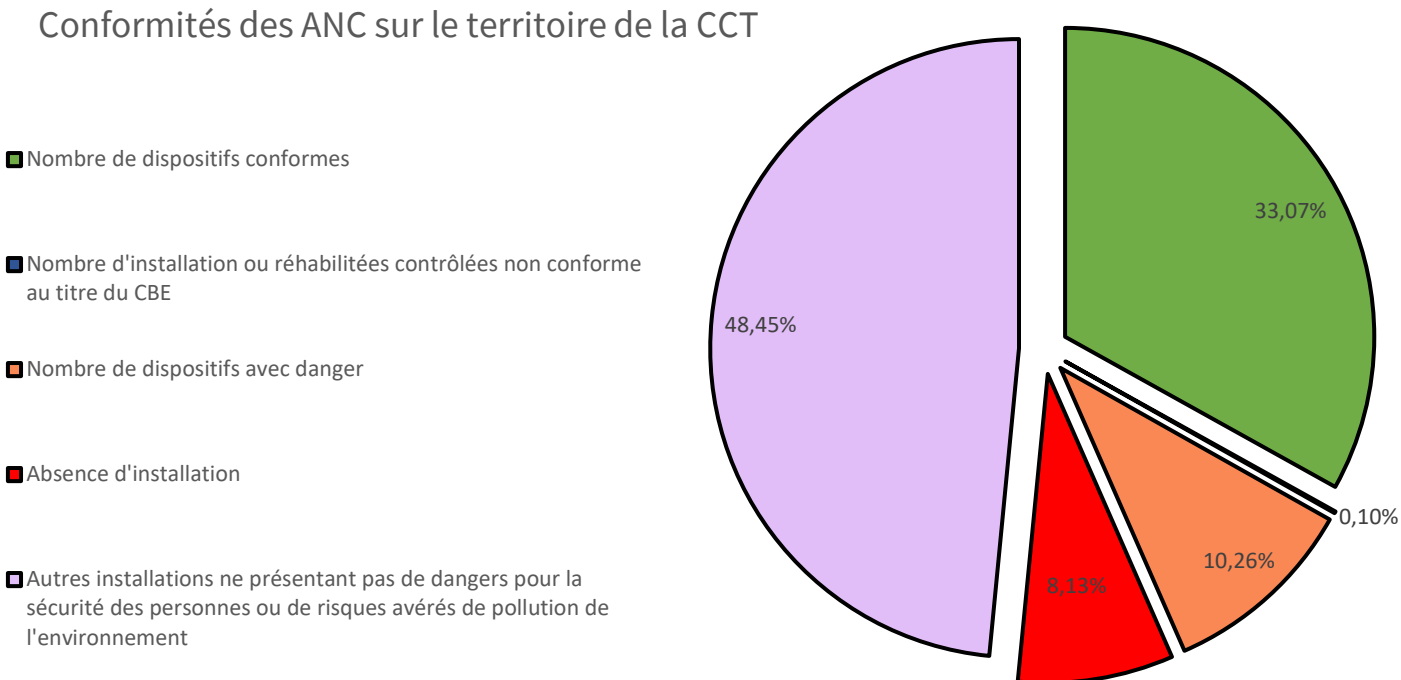

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

Indicateurs SISPEA	*DC 306*	*VP 167*	*VP 166*			*DC 321*			*DC 320*	*DC 322*	*VP 267*	*p 301.3*	
Commune	**Nombre de dispositifs**	**Nombre de dispositifs contrôlés**	**Nombre de dispositifs contrôlés conformes**	***Nombre de dispositifs avec défauts d'entretien ou usure de l'un des éléments constitutifs***	***Nombre de dispositifs contrôlés conformes stricts- non inclus les "défauts d'entretien ou d'usure***	**Nombre de dispositifs avec danger**	***Nombre de dispositifs avec danger pour la santé des personnes***	***Nombre de dispositif avec danger pour l'environnement***	**Absence d'installation**	**Nombre d'installations neuves OU réhabilitées contrôlées NON conformes au titre du contrôle de bonne exécution**	**Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la sécurité des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement**	**Taux de conformité % VP166+VP267 / VP 167**	**Taux de conformité % VP 166 / VP 167**
Brion-près-Thouet	16	12	3	*2*	*1*	4	*4*	*0*	0	0	5	66,67	25,00%
Coulonges-Thouarsais	145	19	7	*0*	*7*	0	*0*	*0*	4	0	8	78,95	36,84%
Glénay	310	289	64	*15*	*49*	42	*42*	*0*	32	0	133	68,17	22,15%
Loretz-d'Argenton	767	671	150	*18*	*132*	69	*69*	*0*	72	1	356	75,41	22,35%
Louzy	105	83	32	*2*	*30*	0	*0*	*0*	5	0	46	93,98	38,55%
Luché-Thouarsais	236	187	70	*23*	*47*	41	*41*	*0*	7	0	63	71,12	37,43%
Luzay	312	253	92	*23*	*69*	51	*51*	*0*	7	0	102	76,68	36,36%
Marnes	28	15	3	*1*	*2*	1	*1*	*0*	1	0	10	86,67	20,00%
Pas-de-Jeu	31	22	7	*0*	*7*	0	*0*	*0*	4	0	11	81,82	31,82%
Pierrefitte	189	84	17	*2*	*15*	8	*8*	*0*	16	1	42	70,24	20,24%
Plaine-et-Vallées	462	394	226	*92*	*134*	16	*16*	*0*	20	0	132	90,86	57,36%
Saint-Cyr-la-Lande	186	174	48	*6*	*42*	13	*13*	*0*	14	0	98	83,91	27,59%
Saint-Généroux	192	142	35	*14*	*21*	17	*17*	*0*	6	0	84	83,80	24,65%
Saint-Jacques-de-Thouars	59	23	6	*1*	*5*	1	*1*	*0*	2	0	14	86,96	26,09%
Saint-Jean-de-Thouars	161	104	45	*5*	*40*	4	*4*	*0*	6	0	49	90,38	43,27%
Saint-Léger-de-Montbrun	277	228	98	*27*	*71*	7	*7*	*0*	9	0	114	92,98	42,98%
Saint-Martin-de-Mâcon	89	77	20	*3*	*17*	7	*7*	*0*	8	0	42	80,52	25,97%
Saint-Martin-de-Sanzay	456	409	83	*6*	*77*	49	*49*	*0*	33	0	241	79,22	20,29%
Saint-Varent	519	456	93	*6*	*87*	86	*85*	*1*	35	0	231	71,05	20,39%
Sainte-Gemme	192	87	39	*3*	*36*	13	*13*	*0*	3	0	29	78,16	44,83%
Sainte-Verge	105	77	33	*7*	*26*	6	*6*	*0*	3	0	35	88,31	42,86%
Thouars	970	814	329	*104*	*225*	43	*43*	*0*	67	2	371	86,00	40,42%
Tourtenay	97	86	15	*2*	*13*	2	*2*	*0*	20	0	49	74,42	17,44%
Val en Vignes	766	558	194	*52*	*142*	50	*48*	*2*	46	1	239	77,60	34,77%
	6670	**5264**	**1709**	***414***	***1295***	**530**	***527***	***3***	**420**	**5**	**2504**	**80,03**	**32,47**

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

4 – INDICATEURS FINANCIERS

L'ensemble des tarifs de 2021 n'ont pas évolué par rapport à 2020 (délibération du 9 janvier 2018).

4.1. Le montant des redevances

Redevance pour contrôle de conception	84,15 € TTC
Redevance pour contrôle de bonne exécution	168,30 € TTC
Redevance ANC / Contrôle de l'existant, du bon fonctionnement et du bon entretien des ouvrages	147,43 € TTC

4.2. Le montant des prestations

Gestion dossier de subvention de la Communauté de Communes du Thouarsais	60,00 € TTC

4.3. Le bilan budgétaire 2021

4.3.1. Résultats 2021

Pour la section de fonctionnement	
Réalisé de dépenses	102 092,58 €
Réalisé de recettes	116 555,48 €
Excédent antérieur reporté	91 643,69 €
Soit un excédent fin 2021 de	**106 106,59 €**

Pour la section d'investissement	
Réalisé de dépenses	27 891,15 €
Réalisé de recettes	33 980,57 €
Déficit antérieur reporté	517,34€
Soit un excédent fin 2021 de	**5 572,08 €**

4.3.2. Détails de la section d'investissement 2021

Recettes	**Réalisé 2021**
001 – Excédent antérieur reporté	0,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 572,08 €
10 – Dotations fonds divers et réserves	517,34 €
21 – Immobilisations corporelles	0,00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	27 891,15 €
Total recettes investissement	**33 980,57 €**

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

4.3.3. Détails de la section de fonctionnement 2021

Dépenses	Réalisé en 2021
011 – Charges à caractère général	18 188,57€
012 – Dépenses de personnel	74 842,45 €
65 – Autres charges de gestion	1 116,81€
67 – Charges exceptionnelles	462,75 €
68 – Dotations aux amortissements et provisions	1 909,92 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 572,08€
Total dépenses de fonctionnement	**102 092,58 €**

Recettes	Réalisé en 2021
002 – Excédent de fonctionnement reporté	91 643,69 €
70 – Redevance d'assainissement non collectif	76 129,04 €
70 – Conformités vente	27 208,08 €
70 – Contrôles de conception	5 814,00 €
70 – Contrôles de travaux	3 978,00 €
70 – Réhabilitation ANC dossier subv.	1 500,00 €
75 – Autres produits de gestion courantes	5,74 €
77 – Produits exceptionnels	1 920,62 €
Total recettes de fonctionnement	**208 199,17 €**

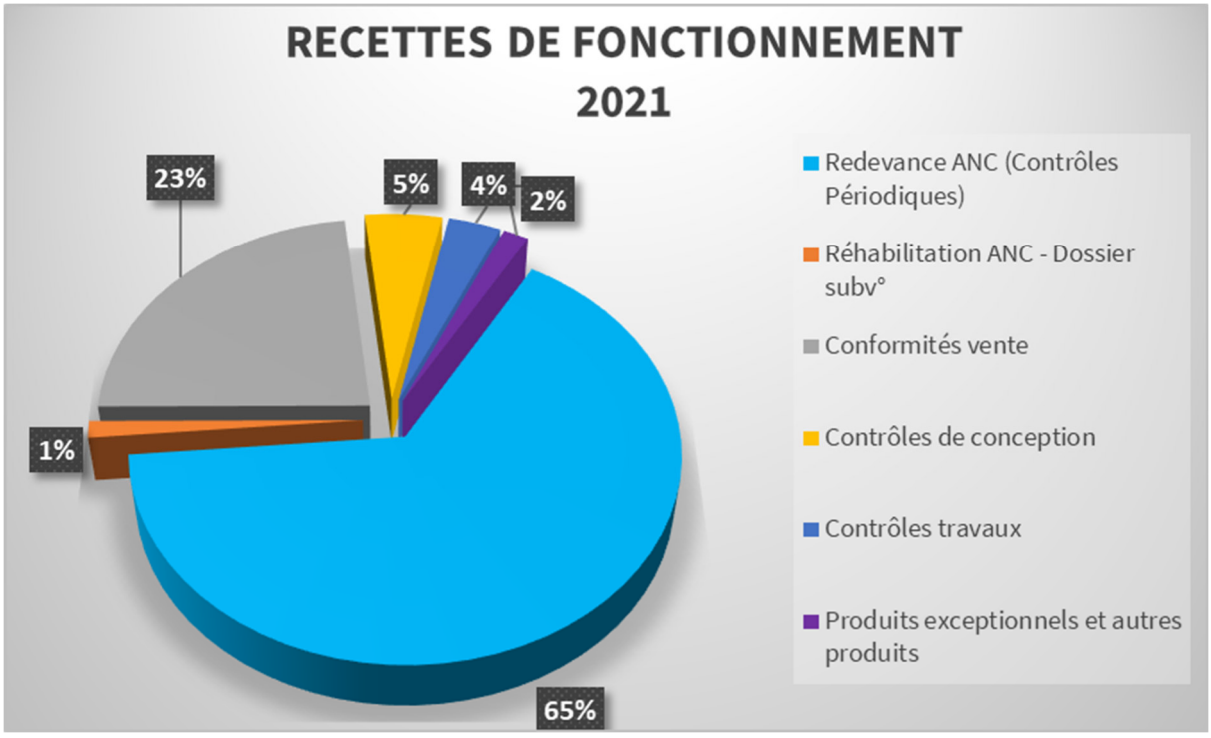

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

4.4. Projets pour 2022

- Mise en place de deux règlements de subventions à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif :
  - ✓ Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (en remplacement de la subvention ≪ habiter mieux ≫),
  - ✓ Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif en zones prioritaires.
- Réalisation en interne des contrôles périodiques sur la base d'environ 450 contrôles jusqu'en 2022 et 600 contrôles à partir de 2023.
- Les habitations équipées d'assainissement non collectif située actuellement en zonage d'assainissement collectif vont progressivement de nouveaux faire l'objet de contrôle périodique et voir leur zonage évolué.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20220913-IV2-220913-A02-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022